Nouvellement recruté ?

En situation de handicap ou en questionnement quant à une reconnaissance ?

Retrouvez les informations essentielles dans cette fiche d'information et de contact.



RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Bienvenue à la Région des Pays de la Loire

La collectivité régionale a pour objectif d'accompagner la prise de fonction et l'évolution professionnelle de ses agents en situation de handicap.

Pour mieux vous accompagner, il est important de faire connaître, le cas échéant, votre qualité d'agent en situation de handicap.

Sandrina Tencic, votre référente handicap, peut vous éclairer.

Plus de 339 agents de la Région des Pays de la Loire sont reconnus en situation de handicap. Vous pouvez bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé si vous êtes porteur :

- d'un handicap,
- d'une maladie chronique (asthme, diabète, infection par le VIH, hépatites, etc.),
- d'un problème de santé qui a des répercussions sur votre travail (rhumatisme, problèmes de vue, allergies à certains produits, etc.).

Pourquoi faire reconnaître sa situation de handicap ?

En étant reconnu travailleur handicapé, vous pouvez bénéficier d'aides, de droits et de services. Ce statut peut vous permettre d'accéder à :

- Un accompagnement et des conseils personnalisés par des personnes spécialisées dans le handicap ;
- Un aménagement de poste pour compenser le handicap : équipement, organisation (horaires, télétravail...) ;
- Des autorisations spéciales d'absence pour raison médicale ;
- Un temps partiel de droit.

CONCERNÉ ? APPRENONS À NOUS CONNAÎTRE !

Chaque situation de handicap est unique. Pour nous permettre de mieux vous accompagner et identifier vos spécificités, merci de compléter, si vous en êtes d'accord bien sûr, les rubriques ci-dessous :

Nom Prénom

- Avez-vous une situation de handicap reconnue : RQTH ou carte d'invalidité (MDPH), allocation temporaire d'invalidité... ?

.....

- Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique (horaire, équipement, outils...) ? Si oui, précisez :

.....

.....

- Avez-vous identifié des difficultés particulières (mémorisation, concentration...) et des moyens de compensation ou bonnes pratiques de communication ou d'organisation ? Si oui, précisez :

.....

.....

- Bénéficiez-vous de l'accompagnement d'une structure du fait de votre handicap/pathologie ? Si oui, précisez (structure, contact...) :

.....

.....

- Souhaitez-vous être recontacté(e) par la référente handicap ?

oui non

VOS CONTACTS



• La référente handicap

Votre interlocutrice privilégiée pour toute question relative à votre accompagnement (démarches, poste de travail, évolution professionnelle...) :

Sandrina Tencic : 02 28 20 52 93 - Sandrina.tencic@paysdelaloire.fr

• La médecine du travail

Départements 44/85 : 02 28 20 52 25 - medecine.travail@paysdelaloire.fr

Départements 49/53/72 : 02 28 20 59 49 - medecine.travail@paysdelaloire.fr

• La psychologue du travail

Rôle d'écoute et de conseil individualisé si vous rencontrez des difficultés :

Catherine Ségura-Peneau : 02.28.20.51.60

Catherine.segura-peneau@paysdelaloire.fr

• Les assistantes sociales

Pour vous aider dans les démarches administratives de la vie quotidienne (logement, santé, sécurité sociale, aides sociales type CAF, etc. :

SSIO : 02.40.63.89.49

Merci de retourner cette fiche sous enveloppe avec l'indication **CONFIDENTIEL**

par courrier à :

Sandrina Tencic - Référente handicap
Région des Pays de la Loire
Unité de Santé au travail
Immeuble Europa
3/5 rue d'Autriche 44000 NANTES

ou par mail :

sandrina.tencic@paysdelaloire.fr

RÉGION PAYS DE LA LOIRE